

BE-A0521\_701895\_701042\_FRE

Inventaire des archives de la Justice de paix  
de Fauvillers / - in : Inventaire des archives  
des Justices de paix des arrondissements  
d'Arlon et de Neufchâteau (sauf le canton  
de



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Recommandations pour l'utilisation.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	8
Producteur d'archives.....	8
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	8
L'institution.....	8
La justice de paix de Fauvillers.....	9
Compétences et activités.....	10
Organisation.....	11
Archives.....	12
Acquisition.....	12
Contenu et structure.....	14
Contenu.....	14
Archives produites par les justices de paix.....	14
Aperçu des fonds inventoriés.....	16
Exploitation des fonds.....	18
La justice de paix de Fauvillers.....	18
Sélections et éliminations.....	19
Mode de classement.....	20
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	23
I. GÉNÉRALITÉS.....	23
1 - 3 Circulaires et correspondance concernant des affaires administratives et judiciaires. 1819-1935.....	23
II. COMPÉTENCE CIVILE.....	24
A. Procédure de conciliation (1).....	24
B. Juridiction contentieuse (1).....	24
8 - 10 Rôle général. 1890-1924, 1940-1970.....	24
13 - 15 Plumitifs d'audience. 1852-1866, 1868-1870, 1897-1908, 1921-1926.....	24
C. Juridiction gracieuse.....	25
17 - 170 Minutes d'actes civils. 1808, 1816-1946, 1951-1970. Avec procès-verbaux de conciliation et de non-conciliation; avec minutes de jugements civils.....	25
171 - 174 Répertoires des actes et jugements civils. 1835-1923, 1925-1970.....	40
175 - 176 Tables alphabétiques. 1854-1872, 1874-1878, 1883-1885, 1889, 1926, 1928-1945, 1949-1970.....	41
177 - 181 Registres des tutelles. 1903-1954. Avec tables alphabétiques en fin de volumes; avec quelques pièces insérées (inventaires de biens, etc.).....	41
183 - 184 Registres des prestations de serments de gardes et autres personnes assermentées. 1927-1954, 1957-1969. Avec table alphabétique commune aux deux volumes.....	42
III. COMPÉTENCE PÉNALE.....	43
A. Tâches administratives.....	43
B. Procédure.....	43
190 - 282 Minutes de jugements de police. 1816-1828, 1830-1833, 1835-1837, 1839-1910, 1919. Avec procès-verbaux, 1816-1833. Pour 1834 et 1838, seuls les procès-verbaux sont conservés : voir ci-dessous, n° 285-286.....	43
285 - 286 Procès-verbaux et pièces de procédure. 1834, 1838. Pour les années	

---

1816 à 1833 : voir ci-dessus, minutes de jugements, n° 190-206.....	51
287 - 288 Plumitifs d'audience. 1854-1869. Indiquent par séance, le numéro du procès-verbal, le nom du prévenu, la nature du délit, la réponse du prévenu, la conclusion du ministère public, le dispositif. Voir aussi ci-dessous, les registres d'audience tenus par le ministère public, n° 291-292.....	51
C. Activités du comité de patronage des condamnés libérés.....	52
D. Pièces transmises par le parquet près le tribunal de police.....	52
289 - 290 Circulaires et correspondance adressées à l'officier du ministère public. 1887-1892, 1930-1939.....	52
291 - 292 Registres d'audience tenus par le ministère public. 1872-1878, 1885-1892. Indiquent par séance, et suivant une numérotation continue, la date du procès-verbal et la date de la réception de celui-ci, le nom du verbalisant, le nom du prévenu, l'objet de la contravention, les éventuels témoins, la direction donnée à l'affaire, l'article de loi ou règlement applicable, l'issue de l'affaire..	52



## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:  
Justice de paix de Fauvillers

Période:  
1808 - 1970

Numéro du bloc d'archives:  
BE-A0521.154-1

Etendue:

- Etendue inventoriée: 8.60 m
- Dernière cote d'inventaire: 293.00

Dépôt d'archives:  
Archives de l'Etat à Arlon

Producteurs d'archives:  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

## Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS*

La consultation des fonds d'archives des justices de paix décrits dans le présent inventaire est limitée.

D'après les dispositions de la Loi sur les archives du 24 juin 1955, les documents de plus de cent ans déposés aux Archives de l'État sont publics, et donc librement consultables. En revanche, la consultation des documents de moins de cent ans est soumise à l'autorisation préalable de l'Archiviste général du Royaume. Il y va du respect de la législation sur la protection de la vie privée.

Il existe des règles particulières en matière de consultation des archives judiciaires. L'autorisation de consulter des archives de moins de 100 ans en matière civile peut être accordée aux parties en cause; dans le cadre d'un litige, aux parents en ligne directe et aux personnes mandatées par les parties ou autorisées par la loi; aux chercheurs pouvant justifier du caractère scientifique de leur démarche. Lorsque la demande de consultation porte sur des archives de moins de 100 ans en matière pénale, elle doit être accompagnée de l'autorisation préalable du procureur du Roi.

### *RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION*

Une attention toute particulière est à accorder aux instruments d'accès contemporains que sont les répertoires et les tables alphabétiques, les registres des tutelles, les registres et tableaux des jugements de police... Lors de l'inventoriage, toutes ces documents ont été rassemblés □ ceux qui demeuraient dans les greffes ont été débusqués □ et soigneusement identifiés. Le tableau suivant présente les principaux instruments disponibles donnant accès aux séries de minutes en matière civile et pénale conservées aux Archives de l'État à Arlon.

#### RÉPERTOIRES DES ACTES ET JUGEMENTS CIVILS

Arlon; 1798/99-1807, 1811-1812, 1814-1826, 1828-1829, 1831, 1833-1834, 1836-1840, 1842-1851, 1853-1857, 1859-1867, 1870

Bastogne; 1827, 1849, 1850-1851, 1853, 1881, 1891-1892, 1897, 1899, 1903

Bouillon; 1830-1850, 1852-1919

Etalle; 1801-1820, 1822-1919

Fauvillers; 1835-1923, 1951-1970

Florenville; 1798/99-1803/04, 1836-1858, 1860-1889

Messancy; 1802, 1847, 1900-1905, 1937-1940, 1944-1969

Neufchâteau; 1797-1802/03, 1804/05-1825, 1828-1886

Paliseul; 1801/02-1805, 1807-1815, 1818-1857, 1879-1952

Sibret; 1851, 1856-1927, 1929-1932, 1934-1944

Virton; 1807-1875, 1890-1891, 1894-1899, 1910-1927, 1942-1952

Wellin; 1795/96-1970

TABLES ALPHABÉTIQUES DES RÉPERTOIRES CIVILS

Arlon; 1854-1857, 1859-1865, 1867, 1877-1878, 1882, 1886

Bouillon; 1854-1889

Etalle; 1857, 1862

Fauvillers; 1854-1872, 1874-1878, 1883-1885, 1889, 1926, 1928-1945, 1951-1970

Florenville; 1855-1859, 1861-1882, 1884

Neufchâteau; 1854-1886

Paliseul; 1854-1855, 1886-1911

Sibret; 1856-1860, 1918-1949

Virton; 1852-1899

Wellin; 1856-1860, 1863-1876, 1878-1969

Répertoires, RegISTRES ET TABLEAUX des jugements de police

Arlon; 1798/99-1804, 1811-1814, 1816, 1827-1830, 1856-1861, 1883-1891, 1902

Bouillon; 1849-1895, 1897-1947

Etalle; 1840-1863, 1876-1917, 1919

Fauvillers; 1849-1868

Florenville; 1809-1810, 1856-1862, 1864-1880, 1882-1887, 1889, 1892, 1898-1909, 1913, 1915-1916, 1919, 1921

Messancy; 1823, 1829-1832, 1835-1849, 1901-1909, 1911-1966, 1969-1970

Neufchâteau; 1803-1806, 1821-1822, 1835-1836, 1854-1855, 1857, 1866, 1870-1871, 1874-1875, 1878, 1881, 1883-1885, 1887-1890, 1892, 1896, 1898, 1900, 1902-1903, 1906-1907, 1909-1910, 1913-1914

Paliseul; 1897-1930

Virton; 1853-1893, 1897-1899

Wellin; 1850-1869, 1950-1973

Tables alphabétiques des INCULPÉS / CONDAMNÉS

Bouillon; 1854-1889, 1925-1949

Etalle; 1854-1858, 1885-1894

Fauvillers; 1854-1868

Florenville; 1856-1860, 1862, 1864-1876, 1878-1880, 1882-1883

Neufchâteau; 1854-1855, 1857, 1866, 1870-1871, 1874-1875, 1920, 1922-1932, 1934-1937, 1939-1949

Paliseul; 1901-1908, 1911-1949

Virton; 1856-1892, 1894-1896

Wellin; 1854, 1857, 1863-1870, 1872, 1874-1875, 1879-1908, 1911-1917, 1919-1937, 1950-1956, 1960-1973

Histoire du producteur et des archives

## *PRODUCTEUR D'ARCHIVES*

HISTOIRE INSTITUTIONNELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

## *L'INSTITUTION*

Les Archives de l'État à Arlon, dont le ressort s'étend aux arrondissements judiciaires d'Arlon et de Neufchâteau (sauf le canton de Saint-Hubert), conservent 13 fonds d'archives de justices de paix : Arlon, Bastogne, Bouillon, Etalle, Fauvillers, Florenville, Messancy, Neufchâteau, Paliseul, Sibret, Sugny, Virton et Wellin. Toutes créées sous le régime français, ces justices se sont pour la plupart maintenues jusqu'à nos jours. Celles de Fauvillers et de Sibret ont cependant été supprimées en 1970, à la suite de l'entrée en vigueur du Code judiciaire. Quant à la justice de paix de Sugny, elle n'eut qu'une existence éphémère (1792-1795) dans le cadre de l'ancien duché souverain de Bouillon.

L'institution du juge de paix, apparue en France en 1790, fut introduite dans nos régions après la conquête française. La création des justices de paix dans la ci-devant province de Luxembourg remonte à 1795 : par un arrêté du 16 messidor an III (4 juillet 1795), Joubert, représentant du peuple près les armées à Luxembourg, supprima les anciennes justices et établit dans chaque nouveau "canton" un juge de paix

1

. Le personnel fut rapidement nommé et installé, assurant le fonctionnement de ces nouveaux tribunaux dès le mois de fructidor an III (septembre 1795) pour la plupart

2

. L'institution eut dès ce moment une existence effective, que ne fit que confirmer l'arrêté organique de l'ordre judiciaire en matière civile en Belgique du 2 frimaire an IV (23 novembre 1795)

3

. Par ailleurs, le duché souverain de Bouillon s'était doté de justices de paix dès 1791, au lendemain de la révolution bouillonnaise

4

1 Archives nationales à Luxembourg, B (Régime français), n° 92. Cf. aussi LEFORT, A. Histoire du Département des Forêts (Le duché de Luxembourg de 1795 à 1814), d'après les archives du gouvernement grand-ducal et des documents français inédits, s.l., s.d., p. 94; SIZAIRE, M.-A. Justice et législation civiles (régime foncier) dans le sud-ouest du département des Forêts, mémoire de licence en histoire, Université catholique de Louvain, 1975, p. 60 sqq.

2 Pour une chronologie plus détaillée, il convient de se reporter aux introductions particulières qui suivent.

3 Pasinomie, 1e série, t. VII, p. XLII-XLV.

4 Décret de l'assemblée générale portant organisation de l'ordre judiciaire, voté le 16 octobre 1791, sanctionné le 27 décembre; complété par la charte constitutionnelle du duché, votée le 23 mars 1792, sanctionnée le 26 avril : cf. POLAIN, L. Recueil des ordonnances du duché de Bouillon. 1240-1795, Bruxelles, 1868, p. 313-317, 323-342;



; ces tribunaux fonctionnèrent de 1792 à 1795, jusqu'à l'incorporation de ce territoire aux départements français.

La juridiction du juge de paix s'étend au territoire d'un canton. Dans le Luxembourg - distribué à l'époque entre les départements des Forêts, de Sambre-et-Meuse, des Ardennes et de l'Ourthe -, les différents cantons furent créés par vagues successives entre l'an III et l'an X

<sup>5</sup>

, au gré des découpages territoriaux. Pour la région qui nous occupe, les premières justices établies en l'an III furent celles d'Arlon, Bastogne, Chiny (dont le siège fut rapidement transféré à Florenville), Etalle, Neufchâteau, Virton et Wellin. En l'an IV, le remodelage des cantons donna naissance aux justices de Bascharage (dont le siège fut transféré à Messancy en l'an XI) et de Fauvillers, tandis que le partage de l'ancien duché de Bouillon ajouta à cet ensemble les justices de paix de Paliseul et de Bouillon. Enfin en l'an X fut créée la justice de paix de Sibret.

Après plusieurs tâtonnements, les limites cantonales furent fixées en l'an X

<sup>6</sup>

. Elles ne connurent pratiquement plus de modifications jusqu'en 1970 (voir annexe A), si l'on excepte les découpages liés à la nouvelle frontière avec le grand-duché de Luxembourg en 1839. La suppression des justices de paix de Fauvillers et de Sibret en 1970 se traduisit par un élargissement des cantons de Bastogne, d'Arlon et de Neufchâteau.

## LA JUSTICE DE PAIX DE FAUVILLERS

Le canton de Fauvillers n'est pas présent dans la toute première organisation judiciaire, arrêtée par Joubert le 16 messidor an III (4 juillet 1795). Il apparaît pour la première fois, sur le papier, dans l'arrêté du 14 fructidor an III (31 août

---

VERMER, A. La révolution bouillonnaise et ses lendemains, Heule, 1975 (Anciens Pays et Assemblées d'États, LXV).

<sup>5</sup> Voir les introductions des autres justices de paix.

<sup>6</sup> L'arrêté du 16 messidor an III (4 juillet 1795) créant les justices de paix comprenait une division provisoire du Luxembourg en cantons. Une première délimitation de ces cantons fut établie par l'arrêté du 14 fructidor an III (31 août 1795); elle ne fut sans doute pas appliquée. Après l'annexion officielle à la France de l'ensemble des anciens Pays-Bas (décret du 9 vendémiaire an IV ou 1er octobre 1795), les circonscriptions cantonales furent rectifiées, par l'arrêté du 1er brumaire an V (22 octobre 1796) en ce qui concerne le département des Forêts. Une nouvelle délimitation, durable celle-là, fut introduite en application de la loi du 8 pluviôse an IX (28 janvier 1801) sur les circonscriptions cantonales : par l'arrêté du 15 ventôse an X (6 mars 1802) en ce qui concerne le département des Forêts, par l'arrêté du 23 vendémiaire an X (15 octobre 1801) en ce qui concerne le département des Ardennes (notamment le canton de Bouillon) et par l'arrêté du 17 frimaire an X (8 décembre 1801) en ce qui concerne le département de Sambre-et-Meuse (notamment le canton de Wellin). Les principaux textes relatifs aux circonscriptions cantonales sont publiés dans TANDEL, E. Les communes luxembourgeoises, t. I (Partie générale), Arlon, 1889, p. 134-144 (t. XXI des Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg).

1795) sur la circonscription cantonale; son existence ne fut cependant établie que l'année suivante

7

. Le tribunal fut installé le 4 prairial an IV (23 mai 1796)

8

.

Plusieurs modifications territoriales affectèrent la circonscription durant les premières décennies. En l'an V, le canton comprenait notamment Anlier (qui passera en l'an X au canton d'Etalle), Nives et Petite-Rosière (qui feront partie du nouveau canton de Sibret), mais pas encore Ebly (qui appartenait au canton de Neufchâteau). La composition du canton fut rectifiée en l'an X : Bigonville, Boulaide, Ebly, Fauvillers, Hollange, Lescheret, Martelange

9

, Remoiville, Strainchamps, Surré, Tintange, Warnach, Witry et Wolwelange. La réorganisation des communes en 1823 entraîna, d'une part, le transfert de Sainlez (désormais commune de Hollange) du canton de Sibret vers celui de Fauvillers, d'autre part, le détachement de Remoiville (désormais commune de Hompré) ainsi que d'Ebly et Lescheret (nouvelle commune de Juseret) du canton de Fauvillers vers celui de Sibret. Quelques années plus tard, en 1839, c'est la constitution du grand-duché de Luxembourg qui amputa le canton de quelques localités (Bigonville, Boulaide et Surré, Wolwelange).

La justice de paix de Fauvillers fut supprimée en 1970 lors de l'entrée en vigueur du Code judiciaire. Les communes qui composaient le canton furent attribuées aux cantons de Bastogne (Fauvillers, Hollange, Tintange), d'Arlon (Martelange) et de Neufchâteau (Witry). Les archives de la juridiction supprimée furent confiées, les unes - en matière civile - au greffier de la justice de paix d'Arlon, les autres - en matière pénale - au greffier de la justice de paix de Bastogne.

## COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

À l'origine, dans la conception primitive de l'institution, la mission du juge de paix était, avant tout, de concilier les parties ou de juger sommairement et à peu de frais les contestations de minime importance. La loi a progressivement étendu sa compétence et élargi ses fonctions

10

7 Arrêté de l'administration centrale du 25 germinal an IV (14 avril 1796) cité par BIHAIN, N. L'organisation administrative du canton de Fauvillers sous le régime français, mémoire de licence en histoire, Université catholique de Louvain, 1962, p. 36.

8 Cf. A.E.A., Département des Forêts, n° 240/13 (lettre du juge Urbain datée du 17 nivôse an V).

9 A noter que la commune de Martelange faisait vraisemblablement partie à l'origine du canton d'Arlon, comme en témoigne le registre aux œuvres de loi pour Martelange, tenu au greffe de la justice de paix d'Arlon, 23 novembre 1795 - 18 avril 1796 (cf. ci-dessus, archives de la justice de paix d'Arlon, n° 145).

10 L'organisation et les compétences de cette institution ont fait l'objet d'une étude

Tout en demeurant fondamentalement un conciliateur judiciaire, le juge de paix a pour tâche principale de connaître des litiges civils dont l'importance ne dépasse pas une certaine somme. Si la compétence du juge de paix est en principe déterminée par la valeur monétaire des litiges (compétence générale), il a également une compétence spéciale déterminée par la nature du contentieux : ainsi il statue, quel que soit le montant de la demande, en matière de baux, de louage de services, d'obligations entre voisins, d'actions possessoires, pour certaines catégories de dommages, etc.

Outre cette compétence en matière contentieuse, le juge de paix a de nombreuses attributions inhérentes à sa juridiction gracieuse. Par exemple, il convoque et préside les conseils de famille dans l'intérêt des mineurs, absents et interdits ; il reçoit les déclarations relatives à l'adoption ou à l'émancipation ; il procède à l'apposition ou à la levée des scellés dans les cas déterminés par la loi ; il assiste aux inventaires et ventes d'immeubles en matière de faillite, etc.

En matière pénale, le juge de paix exerce les fonctions de juge au tribunal de police

<sup>11</sup>

. En principe, il est chargé de la répression des infractions qualifiées de contraventions, celles que la loi punit de peines de police. Depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, il connaît également de certains types de délits (notamment en matière de vagabondage et de mendicité, d'injures, de délits ruraux, de grande voirie, de roulage, de barrières, de poids et mesures, etc.). En matière pénale, le juge de paix exerce par ailleurs les fonctions d'officier auxiliaire de police judiciaire.

## ORGANISATION

Dans la hiérarchie des tribunaux, la justice de paix et le tribunal de simple police occupent le bas de l'échelle. Jusqu'en l'an VIII, la juridiction supérieure aux justices de paix était constituée, au civil, par le tribunal civil unique à Luxembourg, en matière pénale, par l'un des tribunaux de police correctionnelle, en l'occurrence celui de Luxembourg, celui de Habay-la-Neuve

---

approfondie : K. VELLE, *Het vredegerecht en de politierechtbank (1795-1995). Organisatie, bevoegdheden en archiefvorming*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1995 (Miscellanea archivistica. Studia, 76). On se reportera en outre à la bibliographie de VELLE, K. *Recht en gerecht. Bibliografische inleiding tot het institutioneel onderzoek van de rechterlijke macht*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1994, 2 vol. (Miscellanea archivistica. Studia, 61).

11 Jusqu'en 1994, en province de Luxembourg, les fonctions de juge au tribunal de police furent toujours remplies par le juge de paix. La loi du 11 juillet 1994 (Moniteur belge du 21 juillet 1994) établit en principe au chef-lieu de chaque arrondissement un tribunal de police exerçant sa juridiction sur l'ensemble du territoire de cet arrondissement. Selon cette loi entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1995, des tribunaux de police furent donc installés à Arlon et à Neufchâteau.

ou celui de Saint-Hubert

<sup>12</sup>

. Depuis la réforme judiciaire de l'an VIII, l'appel des jugements des juges de paix, en matière civile comme en matière pénale, est de la compétence du tribunal de première instance de l'arrondissement - soit Luxembourg, Neufchâteau ou Saint-Hubert (jusqu'en 1839), soit Arlon ou Neufchâteau (à partir de 1839)

<sup>13</sup>

.

À l'origine le juge de paix, élu, était secondé par des assesseurs; depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle, il est juge unique dans sa circonscription et désigné par nomination. Le greffier assiste le juge de paix dans les actes de son ministère et remplit de nombreuses tâches administratives; c'est lui qui est responsable des archives. Auprès du tribunal de police, les fonctions du ministère public sont remplies (depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle) par le commissaire de police ou par le bourgmestre.

## ARCHIVES

### ACQUISITION

En 1959, la justice de paix de Fauvillers a effectué un premier versement, limité (actes civils de 1833 à 1858), aux Archives de l'État à Arlon; celui-ci fut complété en avril 1971, après la suppression du tribunal, par le versement d'archives ayant perdu toute utilité administrative (qu'il s'agisse de documents anciens ou au contraire très récents). En 1998, le greffier de la justice de paix d'Arlon prit la décision de transférer toutes les archives qu'il conservait encore de la juridiction supprimée, en matière civile. En revanche, le reste des archives en matière pénale (ca. 1920-1970) se trouve toujours au greffe de la

<sup>12</sup> Le tribunal de police correctionnelle de Luxembourg était notamment compétent pour les cantons d'Arlon et de Bascharage; celui de Habay-la-Neuve pour les cantons de Bastogne - à partir de l'an IV -, d'Etalle, de Fauvillers, de Florenville, de Paliseul, de Neufchâteau et de Virton; et celui de Saint-Hubert pour le canton de Wellin (et le canton de Bastogne jusqu'en l'an IV).

<sup>13</sup> Les tribunaux de première instance ont été institués par la loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800) (Pasinomie, 1<sup>e</sup> série, t. X, p. 151-163). Jusqu'en 1839, les cantons d'Arlon et de Messancy faisaient partie de l'arrondissement de Luxembourg; Arlon n'est devenu chef-lieu d'arrondissement judiciaire qu'après le partage du Luxembourg, en application de la loi du 6 juin 1839 sur la circonscription judiciaire du Luxembourg (Bulletin officiel des lois et arrêtés royaux de la Belgique, t. XIX, 1<sup>er</sup> semestre 1839, n° 257). Les cantons d'Etalle, Fauvillers, Florenville et Virton furent alors détachés de l'arrondissement de Neufchâteau et joints aux cantons d'Arlon et de Messancy pour former l'arrondissement d'Arlon. L'arrondissement de Saint-Hubert fut supprimé et les cantons de Bouillon, Saint-Hubert et Wellin qui en dépendaient furent réunis à l'arrondissement de Neufchâteau avec les cantons de Bastogne, Neufchâteau, Paliseul et Sibret. À propos de ces tribunaux, cf. VERMER, A. Historique du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Neufchâteau, dans Bulletin trimestriel de l'Institut archéologique du Luxembourg, 1951, p. 49-68; ID., La justice à Saint-Hubert sous le régime français (an 4 - 1814), dans Mémorial Alfred Bertrang, Arlon, 1964, p. 267-293.

---

justice de paix de Bastogne. Le fonds conservé aux Archives de l'État à Arlon présente donc, de ce point de vue, une regrettable dissymétrie.

## Contenu et structure

### CONTENU

#### ARCHIVES PRODUITES PAR LES JUSTICES DE PAIX

Parmi les archives produites par les justices de paix, on opère une distinction fondamentale entre celles qui relèvent de la compétence civile et celles qui relèvent de la compétence pénale du juge

<sup>14</sup>

. Peuvent également faire partie des fonds d'archives des justices de paix toute une série de documents déposés au greffe par d'autres producteurs comme le parquet près le tribunal de police ou diverses autres institutions

<sup>15</sup>

.

Toutes ces archives ne méritent pas d'être conservées. On se bornera à présenter sommairement les principales séries de documents qui offrent un intérêt historique et qui constituent l'essentiel des fonds ici inventoriés

<sup>16</sup>

.

#### En matière civile

Au civil, on distingue selon le type de procédure les documents produits au cours de la procédure de conciliation, dans le cadre de la juridiction contentieuse ou dans le cadre de la juridiction gracieuse.

La procédure de conciliation donne lieu à la rédaction de procès-verbaux de conciliation ou de non-conciliation : le juge y consigne les demandes et contestations des parties, avant de constater l'accord et d'énoncer les conditions de l'arrangement ou, en cas contraire, de mentionner la non-conciliation. Si l'une des parties ne comparaît pas, le greffier en fait mention sur le registre de non-comparution spécialement tenu au greffe.

En matière contentieuse, les minutes de jugements se présentent sous une forme constante, comprenant les noms et qualités des parties, leurs conclusions, l'exposé des points de fait et de droit, les motifs et le dispositif du jugement.

<sup>14</sup> On considère donc comme un seul et même producteur la "justice de paix" et le "tribunal de police". Quantité de documents (regroupés dans le plan de classement sous l'intitulé "généralités") relèvent d'ailleurs des deux juridictions.

<sup>15</sup> Il s'agit généralement des archives d'institutions présidées par le juge de paix ou d'archives du juge de paix lui-même dans l'exercice d'autres fonctions : cf. infra, p. 21.

<sup>16</sup> Pour une présentation plus détaillée, on se reportera à l'étude de VELLE, K. Het vredegerecht... Notons que certains types de documents que l'on rencontre fréquemment ailleurs parmi les archives des justices de paix ne se retrouvent pas parmi les fonds conservés aux Archives de l'État à Arlon.

Quant aux minutes d'actes dressées dans le cadre de la juridiction gracieuse, elles offrent une grande diversité de nature et de forme. Parmi les types d'actes les plus courants, citons les procès-verbaux de délibération des conseils de famille (avis de parents, nominations de tuteurs, de subrogés tuteurs, de curateurs, etc.), les actes d'adoption, de tutelle, d'émancipation, les actes de notoriété, les procès-verbaux d'apposition ou de levée de scellés (après décès, après faillite...), les actes de vente de biens (de mineurs ou d'interdits, de faillites, de successions vacantes), les procès-verbaux de prestation de serment (de gardes champêtres, d'experts, ...), etc. À côté des minutes d'actes, d'autres séries de documents découlent des attributions extra-judiciaires du juge de paix, comme les déclarations d'accidents du travail.

Procès-verbaux de conciliation et de non-conciliation, minutes de jugements civils et minutes d'actes civils constituent les trois principales séries de documents produits par la justice de paix en matière civile. Pratiquement, ces "minutes civiles" sont souvent regroupées en une seule série chronologique numérotée. Les minutes sont les originaux conservés au greffe, à la différence des expéditions.

Toutes sortes de pièces de procédure et de documents justificatifs peuvent éventuellement être annexés aux minutes

<sup>17</sup>

: citations, exploits d'huissiers, requêtes, lettres, rapports d'expertise, attestations diverses, etc.

Les minutes sont en principe accompagnées de répertoires (reprenant le numéro, la date de l'acte, sa nature, les noms et domiciles des parties)

<sup>18</sup>

et de tables alphabétiques (contenant les noms des parties).

Il existe en outre, en matière de procédure civile, différents registres tenus par le greffier, et qui offrent une vue d'ensemble de toutes les affaires portées devant le juge de paix : le rôle général, où toutes les causes introduites doivent être inscrites dans l'ordre de leur introduction; le registre des affaires sur comparution volontaire et le registre des affaires sur citation (introduits en 1844), ayant une fonction essentiellement statistique. Quant aux plumitifs d'audience, simples "registres de brouillon" du greffier tenus au fil des audiences, ils se présentent sous des formes variées, plus ou moins élaborées; certains offrent de véritables comptes rendus d'audience.

Dans le domaine de la juridiction gracieuse, le registre des tutelles (à partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle) mérite de retenir l'attention : il enregistre la date de l'ouverture de chaque tutelle, les noms, prénoms et domiciles des mineurs ou interdits et des tuteurs, la date et le résumé des délibérations des conseils de famille relatives à l'hypothèque légale des mineurs.

---

<sup>17</sup> Notons qu'il n'existe pas de véritables dossiers de procédure avant 1970.

<sup>18</sup> Deux types de répertoires civils peuvent se présenter jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, l'un répertoriant uniquement les actes et jugements enregistrables sur minutes, l'autre tous les actes et jugements, même non soumis à la formalité de l'enregistrement.

Signalons enfin une particularité des débuts de l'institution dans l'ancien Luxembourg : la continuation durant quelques années, par le greffier de la justice de paix, des registres aux œuvres de loi tenus sous l'ancien régime par les justices subalternes

<sup>19</sup>

### En matière pénale

Les minutes de jugements de simple police - parfois portées sur des formulaires pré-imprimés - reprennent pour l'essentiel l'identité des prévenus, la nature de l'infraction, la motivation de la décision. Les procès-verbaux et autres pièces constituant les dossiers d'affaires pénales (bulletins de renseignements, procès-verbaux d'audition, d'expertise, etc.) fournissent généralement de plus amples détails sur les faits et les personnes incriminés; ces dossiers peuvent être particulièrement denses, lorsqu'il s'agit de délits renvoyés au tribunal de police par le tribunal de première instance.

Le greffier tient également un répertoire pour les jugements en matière répressive. À partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle, ce répertoire est remplacé dans les faits par le registre des jugements (de 1849 à 1896) et par les tableaux des jugements qui présentent, selon des modèles à colonnes, les données essentielles de chaque affaire. Des tables alphabétiques accompagnent parfois ces instruments.

Les archives produites par le tribunal de police sont à distinguer de celles du parquet déposées au greffe. Parmi celles-ci, citons le registre des notices, énumérant toutes les affaires dont le Ministère public a été saisi.

### APERÇU DES FONDS INVENTORIÉS

L'ensemble des fonds d'archives des justices de paix conservés aux Archives de l'État à Arlon représente environ 208 mètres linéaires. Ces fonds résultent de nombreux versements effectués pour la plupart dans les années qui suivirent la promulgation de la loi de 1955 sur les Archives et, plus récemment, dans le prolongement de la campagne d'inspection menée par les Archives de

---

<sup>19</sup> Selon les dispositions de l'arrêté de l'administration centrale à Luxembourg en date du 24 thermidor an III (11 août 1795) : " les formalités usitées ci-devant pour transférer entre vifs en propriété ou affecter à l'hipothèque les biens fonds connus sous les dénominations de transport, œuvres de loi, engagères et réalisations, sont commuées en une simple inscription des actes constitutifs de ces sortes d'aliénation et affectation dans un registre public, que le greffier du juge de paix tiendra à cette fin " (Archives Nationales à Luxembourg, B, n° 313). De tels registres sont conservés parmi les archives des justices de paix d'Arlon (inventaire, n° 142-145), de Bastogne (n° 45), d'Etalle (n° 46), de Florenville (n° 56), de Neufchâteau (n° 40), mais aussi parmi les archives des justices subalternes. Cette particularité se rencontre également dans l'ancien duché de Bouillon, notamment à la justice de paix de Sugny (inventaire, n° 2).



l'État en 1999-2000.

Rappelons que la loi sur les archives impose aux justices de paix comme à tous les tribunaux de déposer aux Archives de l'État leurs archives de plus de 100 ans; par ailleurs, le dépôt d'archives de moins de 100 ans mais de plus de 30 ans ne présentant plus d'utilité administrative est possible - et largement préconisé, vu le manque de place et l'insuffisance des conditions de conservation des archives dans la plupart des tribunaux. La diversité des situations rencontrées dans les greffes et des décisions prises en la matière par les greffiers en chef explique les différences au niveau de l'étendue chronologique des fonds décrits dans le présent inventaire. Pour l'ensemble des justices de paix concernées, toutes les archives conservées antérieures à 1900 ont été versées aux Archives de l'État; pour certaines justices, le terminus ad quem a été porté à ca. 1950 (Bouillon, Neufchâteau, Paliseul, Sibret) voire 1970 (Fauvillers

<sup>20</sup>

, Messancy, Wellin).

Le tableau qui suit donne un premier aperçu des fonds conservés, de leur étendue chronologique et de leur importance matérielle.

Archives des justices de paix conservées aux Archives de l'État à Arlon

Justice de paix; Fonds  
(dates extrêmes)

<sup>21</sup>

; Séries de minutes  
(dates extrêmes)

<sup>22</sup>

; Mètres

courants; Nombre d'articles

Arlon; 1795-1945; C. 1795-1912

P. 1796-1922; 24; 554

Bastogne; 1795-1939; C. 1795-1908

P. 1831-1903; 1,5; 118

Bouillon

; 1797-1967; C. 1797-1949

P. 1829-1949; 13; 341

Etalle; 1795-1922; C. 1795-1919

P. 1797-1919; 20; 354

Fauvillers; 1808-1970; C. 1808-1970

P. 1816-1910; 10; 293

Florenville; 1795-1950; C. 1795-1899

<sup>20</sup> Le greffier de la justice de paix d'Arlon a versé l'entièreté du fonds d'archives de l'ancienne justice de paix de Fauvillers en matière civile. De son côté le greffier de la justice de paix de Bastogne, qui détient le reste des archives de Fauvillers en matière pénale (1920-1970), a préféré ne pas s'en défaire.

<sup>21</sup> En tenant compte de toutes les pièces, même isolées.

<sup>22</sup> Sans tenir compte des éventuelles lacunes ni des pièces isolées. C = minutes en matière civile (actes et jugements); P = minutes de jugements de police.

P. 1796-1929; 24,5; 392  
 Messancy; 1798-1979; C. 1800-1969  
 P. 1810-1970; 63; 987  
 Neufchâteau; 1795-1959; C. 1795-1886  
 P. 1795-1952; 17,5; 366  
 Paliseul; 1797-1956; C. 1797-1949  
 P. 1890-1949; 9; 201  
 Sibret; 1850-1970; C. 1850-1944  
 P. 1903-1944; 3; 127  
 Sugny; 1792-1795; ; 0,5; 4  
 Virton; 1796-1960; C. 1796-1899  
 P. 1853-1899; 11; 242  
 Wellin ; 1795-1970 (1987); C. 1795-1970  
 P. 1805-1973; 11; 382

## EXPLOITATION DES FONDS

Jusqu'à présent, les fonds d'archives des justices de paix ont été relativement peu exploités. Ce sont surtout les débuts de l'institution, sous le régime français, qui ont suscité l'intérêt des historiens

23

.

La réalisation du présent inventaire est l'occasion de souligner l'intérêt historique de ces fonds, non seulement pour l'étude des institutions et de la pratique judiciaires, mais aussi pour l'histoire sociale au sens large. Les minutes de jugements et d'actes et les dossiers qui les accompagnent sont des sources précieuses, notamment pour l'histoire de la vie quotidienne et des mentalités. Généalogie et histoire familiale au sens large peuvent également y trouver une alimentation substantielle (surtout parmi les actes et registres de tutelles...).

## LA JUSTICE DE PAIX DE FAUVILLERS

Des premières années de fonctionnement du tribunal, il ne subsiste pas d'archives : la plus ancienne pièce de procédure conservée date de 1808. Les séries de minutes, civiles et de police, débutent en 1816. Répertoires et tables,

---

23 Plusieurs mémoires de licence en histoire ont exploité dans cette optique les fonds conservés aux Archives de l'État à Arlon : SIZAIRE, M.-A. Justice et législation civiles (régime foncier) dans le sud-ouest du département des Forêts (1795-1804), U.C.L., 1975; BLAISE, A. Le canton de Virton pendant la révolution française (1792-1799), Université de Liège, 1966; BIHAIN, N. Organisation administrative du canton de Fauvillers sous le régime français, U.C.L., 1962; PONCELET, C. Le statut des orphelins dans le Sud-Luxembourg dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, U.C.L., 2000 (actes de tutelles, an IV-VII).

partiellement conservés, offrent un accès à la plupart des minutes civiles. En matière pénale, les lacunes sont plus importantes. Soulignons cependant l'intérêt des statistiques judiciaires conservées.

### SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Il convient de souligner l'importance des lacunes qui entachent les fonds d'archives des justices de paix conservés aux Archives de l'État à Arlon. Les séries de minutes civiles et de police, qui constituent l'ossature de ces fonds, ne sont pas toujours complètes. Les lacunes les plus importantes ont été constatées à Neufchâteau (minutes civiles de 1887 à 1950), à Paliseul (minutes civiles de 1858 à 1885 et minutes des jugements de police antérieures à 1890), à Virton (minutes des jugements de police de 1802 à 1852) et à Etalle (minutes des jugements de police de 1804 à 1839). D'une manière générale, les pertes ont surtout frappé les instruments comme les répertoires et les tables alphabétiques, les rôles généraux, les registres des affaires, les registres et tableaux des jugements, les registres des tutelles, etc.; de même, les statistiques judiciaires sont souvent manquantes. Enfin, certains fonds sont particulièrement maigres : celui de la justice de paix de Bastogne, notamment, est très fragmentaire pour le 19<sup>e</sup> siècle (guère plus d'un mètre courant); de la justice de paix de Sibret, il ne subsisterait pas d'archives antérieures à 1850, à 1900 même en matière pénale. Quant aux archives déposées au greffe par d'autres producteurs, elles sont peu nombreuses : outre les rares archives transmises par les parquets près les tribunaux de police, il s'agit de quelques pièces isolées

<sup>24</sup>

Pour la réalisation du présent inventaire, les archives des justices de paix conservées aux Archives de l'État à Arlon ont fait l'objet d'un traitement systématique consistant en opérations de tris et d'éliminations et en un classement méthodique, selon un schéma rigoureux. Nonobstant ce souci d'uniformité, chaque fonds a été traité d'une manière singulière, tenant compte de ses particularités.

Les Archives de l'État sont particulièrement attentives à la problématique de la sélection des archives judiciaires, dont la masse atteint aujourd'hui des proportions considérables. Quantité d'archives produites par les justices de paix ne méritent pas d'être conservées à long terme. On a donc procédé à l'élimination de documents tels que les registres et pièces de comptabilité, les agendas, les citations et les exploits d'huissiers, certaines pièces de procédure, certains documents purement administratifs (inventaires de bulletins de

---

<sup>24</sup> Provenant du Conseil de discipline civique de la garde de la ville de Bouillon, du Comité régional de l'Œuvre nationale des orphelins des victimes du travail (Neufchâteau), du Conseil de tutelle local de la Commission royale des patronages (Wellin) et du juge de paix de Bouillon en tant que commissaire de l'État à titre extraordinaire près le tribunal des dommages de guerre.

condamnations, avis de décès, documents concernant les affaires électorales, etc.).

Certains documents "éliminables" ont cependant été conservés à titre de spécimens : ainsi, l'un ou l'autre registre de comptabilité, l'un ou l'autre registre des pointes ou de prestation de serment du personnel, etc. D'autres ont été retenus en raison de leur caractère exceptionnel : telle collection de circulaires particulièrement bien conservée, tel plumitif d'audience riche en détails, des procès-verbaux de récolement des minutes circonstanciés... D'autres encore se sont avérés utiles pour pallier certaines lacunes □ songeons aux dossiers d'affaires pour lesquelles les minutes de jugements ont disparu. Dans certains cas, ce sont les seuls documents survivants témoignant de l'activité du tribunal à une époque. Enfin, d'une manière générale, on a tenu compte également de la spécificité des petites justices de paix luxembourgeoises : par exemple, on a pris le parti de conserver toutes les pièces relatives à la procédure de conciliation (généralement vouées à l'élimination) vu l'importance du recours à cette procédure dans nos régions rurales.

En dépit de leur intérêt, tous les "dossiers" de procédure - en matière civile comme en matière pénale □ ne peuvent être conservés, vu la masse qu'ils représentent. Lorsque ces pièces se trouvaient directement annexées aux minutes de jugements, elles ont échappé à l'élimination pour des raisons pratiques évidentes. Par contre, certaines séries de dossiers ont fait l'objet d'un tri sélectif, sur base chronologique ou selon d'autres critères (exposés dans les introductions particulières).

### *MODE DE CLASSEMENT*

L'inventaire résulte de l'application systématique du plan de classement prédéfini (voir annexe B). Celui-ci repose sur la distinction fondamentale entre les compétences civile et pénale, entre les diverses procédures et entre les différentes tâches, de manière à refléter au mieux la structure et le fonctionnement de l'institution.

Dans la pratique, l'application de ce schéma requiert une certaine souplesse. Même s'il existe, d'une justice de paix à l'autre, une évidente similitude dans les principes de classement, chaque greffier développe ses propres techniques, qui se démarquent souvent de celles de son prédécesseur. Ici ou là, des particularités se rencontrent. Tel greffier classe toutes les minutes civiles dans une seule série numérotée, tel autre les répartit selon la procédure (conciliatoire, contentieuse, gracieuse); tel autre encore multiplie les subdivisions selon les matières ou les formes. Par ailleurs, certains documents relèvent de plusieurs "catégories" (comme par exemple les registres des affaires, qui concernent aussi bien les préliminaires de conciliation que la procédure proprement dite, les répertoires et les tables des actes et jugements civils, les statistiques, etc.). On a choisi de privilégier l'uniformité de la structure, tout en utilisant un système de renvois chaque fois que le mode de

classement ancien ou la nature des documents l'exigeaient. En particulier, lorsque les procès-verbaux de conciliation et les minutes de jugements sont conservés avec les minutes d'actes, c'est avec ces derniers (sous l'intitulé "juridiction gracieuse") qu'ils figurent dans l'inventaire; il en va de même pour les répertoires et les tables qui concernent toutes les minutes civiles; les registres des affaires sur comparution volontaire et sur citation sont toujours repris sous la "juridiction contentieuse".

Pour la description des pièces, on s'est efforcé de suivre au plus près la typologie des documents, en respectant la terminologie établie (annexe B). C'est que la plupart des documents répondent à des formes prescrites. Cependant, on rencontre parmi les archives des justices de paix des documents qui ne correspondent pas exactement aux "types" définis : en Luxembourg, il semble que les fantaisies soient d'ailleurs plus grandes qu'ailleurs. Les registres pré-imprimés sont parfois utilisés à d'autres fins; les dénominations anciennes ne sont pas toujours adéquates... Le cas échéant, des précisions sont apportées dans l'analyse.

La plupart du temps, les minutes d'actes et de jugements portent un numéro d'ordre qui leur a été attribué par le greffier lors de l'enregistrement. Dans l'inventaire, il peut être utile de préciser pour ces séries de documents les numéros extrêmes des pièces qui composent chaque unité décrite : cette indication est susceptible de renseigner le chercheur sur le nombre de pièces (par exemple, le nombre de jugements prononcés en telle année...) et de faciliter les recherches à l'aide des répertoires. Cependant, dans certains cas, la complexité des systèmes de numérotation utilisés et la diversité des modes de classement de ces séries risqueraient d'alourdir les descriptions

<sup>25</sup>

. Les numéros d'ordre des minutes ont donc été notés, dans la mesure du possible et là où ils s'avèrent utiles.

---

25 Par exemple, lorsque les minutes d'actes et de jugements civils suivent une numérotation commune mais qu'elles sont matériellement séparées, lorsque plusieurs numérotations parallèles sont utilisées pour une même série, ou encore lorsque les fantaisies sont trop grandes.



---

## Description des séries et des éléments

### I. GÉNÉRALITÉS

#### *1 - 3 CIRCULAIRES ET CORRESPONDANCE CONCERNANT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES. 1819-1935.*

- |   |  |                      |
|---|--|----------------------|
| 1 | Essentiellement des circulaires. 1819-1829, 1832-1839.<br>1819-1839<br>Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999  | 1 paquet             |
| 2 | Essentiellement des circulaires. 1840-1864, 1889-1891.<br>1840-1891<br>Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999  | 1 paquet             |
| 3 | Essentiellement des circulaires. 1925-1935.<br>1925-1935<br>Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999   | 1 paquet             |
| 4 | Statistiques judiciaires en matière civile. 1868/1869, 1876/1877-1878/1879, 1880/1881-1893/1894, 1895/1896, 1897/1898, 1900/1901, 1902/1903-1912/1913 (1).<br>1868-1913<br>Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999  |                      |
| 5 | Registres des pointes ou " registres des audiences ". 1845-1856.<br>1845-1856<br>Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999  | 1 paquet (3 cahiers) |
| 6 | Procès-verbaux de récolement des minutes. 1855-1911 (1).<br>1855-1911<br>Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999  |                      |
| 7 | Procès-verbal contenant l'inventaire des archives saisies dans la maison qu'occupait Jean Mathieu Demoulin, ancien greffier démis de ses fonctions le 20 août 1838 (avec quelques pièces). 12-13 septembre 1838. Cet inventaire répertorie notamment (sous les numéros 11 à 57) les minutes d'actes et de jugements civils comprises entre le 3 février 1836 et le 1er août 1838 (cf. ci-dessous, n° 41).<br>1836-1838<br>Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999 | 1 liasse             |

## II. COMPÉTENCE CIVILE

### A. PROCÉDURE DE CONCILIATION (1)

### B. JURIDICTION CONTENTIEUSE (1)

- 8 8 - 10 RÔLE GÉNÉRAL. 1890-1924, 1940-1970.  
1890-1924.  
1890-1924  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 9 1940-1968.  
1940-1968  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 10 1969-1970.  
1969-1970  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 11 Registre des affaires sur comparution volontaire. 11 juin 1864 - 25 juillet 1910.  
1864-1910  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 12 Registre des affaires sur citation. 11 janvier 1873 - 25 juillet 1910.  
1873-1910  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 13 13 - 15 PLUMITIFS D'AUDIENCE. 1852-1866, 1868-1870, 1897-1908, 1921-1926.  
1852-1866, août 1868 - 1870. Feuilles volantes intitulées "feuilles d'audience" ou "avertissements".  
1852-1870  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 14 1897-1908.  
1897-1908  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 15 21 avril 1921 - 26 août 1926.  
1921-1926  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 16 "Dossiers" de procédure. 1947-1950. Dossiers classés par numéro de rôle général (127 à 217).  
1947-1950



---

Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

### *C. JURIDICTION GRACIEUSE*

17 - 170 MINUTES D'ACTES CIVILS. 1808, 1816-1946, 1951-1970.  
AVEC PROCÈS-VERBAUX DE CONCILIATION ET DE NON-  
CONCILIATION; AVEC MINUTES DE JUGEMENTS CIVILS.

- 17** 1808 (n° 467-555).  
1808-1808 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 18** 5 mars - 25 septembre 1816 (n° 1132-1174). Actes et jugements  
soumis à l'enregistrement sur minutes; voir aussi ci-dessous.  
1816-1816 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 19** 10 janvier - 13 novembre 1816 (sans n°). Actes et jugements non  
soumis à l'enregistrement sur minutes.  
1816-1816 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 20** 1817 (n° 1-171).  
1817-1817 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 21** 1818 (n° 1-124).  
1818-1818 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 22** 1819 (n° 1-153).  
1819-1819 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 23** 1820 (n° 1-106).  
1820-1820 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 24** 1821 (n° 1-101).  
1821-1821 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

- 25** 1822 (n° 1-117).  
1822-1822 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 26** 1823 (n° 1-126).  
1823-1823 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 27** 1824 (n° 1-37, n° 1-68).  
1824-1824 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 28** 1825 (n° 1-84).  
1825-1825 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 29** 1826 (n° 1-102).  
1826-1826 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 30** 1827 (n° 1-99).  
1827-1827 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 31** 1828 (n° 1-109).  
1828-1828 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 32** 1829 (n° 1-109).  
1829-1829 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 33** 1830 (n° 1-109).  
1830-1830 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 34** 1831 (n° 1-57, n° 1-47).  
1831-1831 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

- 
- 35** 1832 (n° 48-180).  
1832-1832 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 36** 1833 (n° 181-321).  
1833-1833 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 37** 1834 (n° 322-468).  
1834-1834 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 38** 1835 (n° 2-97).  
1835-1835 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 39** 1836 (n° 98-183).  
1836-1836 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 40** 1837 (n° 1-49).  
1837-1837 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 41** 3 février 1836, avril 1837 - 1er août 1838. Ces minutes sont  
répertoriées (sous les n° 11-12, 15, 17-22, 24-33, 36-57) dans  
l'inventaire des pièces saisies à l'ancien domicile de Demoulin,  
greffier démis de ses fonctions (cf. ci-dessus, n° 7).  
1836-1838 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 42** 8 août - 19 décembre 1838 (n° 1-25).  
1838-1838 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 43** 1839 (n° 1-9, n° 1-55).  
1839-1839 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 44** 1840 (n° 1-74).  
1840-1840 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont

contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

- 45 1841 (n° 1-63).  
1841-1841 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 46 1842 (n° 1-64).  
1842-1842 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 47 1843 (n° 1-57).  
1843-1843 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 48 1844 (n° 1-43).  
1844-1844 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 49 1845 (n° 1-54).  
1845-1845 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 50 1846 (n° 1-30).  
1846-1846 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 51 1847 (n° 1-69).  
1847-1847 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 52 1848 (n° 1-84).  
1848-1848 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 53 1849 (n° 1-67).  
1849-1849 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 54 1850 (n° 1-40).  
1850-1850 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont

contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

- 55** 1851 (n° 1-90).  
1851-1851 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 56** 1852 (n° 1-118).  
1852-1852 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 57** 1853 (n° 1-72).  
1853-1853 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 58** 1854 (n° 1-296).  
1854-1854 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 59** 1855 (n° 1-247).  
1855-1855 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 60** 1856 (n° 1-97).  
1856-1856 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 61** 1857 (n° 1-73).  
1857-1857 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 62** 1858 (n° 1-131).  
1858-1858 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 63** 1859 (n° 1-110).  
1859-1859 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 64** 1860 (n° 1-84).  
1860-1860 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont

contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

- 65** 1861 (n° 1-60, n° 1-54).  
1861-1861 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 66** 1862 (n° 1-138).  
1862-1862 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 67** 1863 (n° 1-113).  
1863-1863 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 68** 1864 (n° 1-125).  
1864-1864 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 69** 1865 (n° 1-96).  
1865-1865 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 70** 1866 (n° 1-115).  
1866-1866 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 71** 1867 (n° 1-113).  
1867-1867 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 72** 1868 (n° 1-104).  
1868-1868 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 73** 1869 (n° 1-101).  
1869-1869 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 74** 1870 (n° 1-107).  
1870-1870 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont

contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

- 75** 1871 (n° 1-111).  
1871-1871 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 76** 1872 (n° 1-86).  
1872-1872 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 77** 1873 (n° 1-116).  
1873-1873 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 78** 1874 (n° 1-136).  
1874-1874 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 79** 1875 (n° 1-97).  
1875-1875 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 80** 1876 (n° 1-109).  
1876-1876 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 81** 1877 (n° 1-156).  
1877-1877 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 82** 1878 (n° 1-168).  
1878-1878 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 83** 1879 (n° 1-120).  
1879-1879 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 84** 1880 (n° 1-130).  
1880-1880 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont

contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

- 85** 1881 (n° 1-103).  
1881-1881 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 86** 1882 (n° 1-111).  
1882-1882 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 87** 1883 (n° 1-94).  
1883-1883 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 88** 1884 (n° 1-108).  
1884-1884 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 89** 1885 (n° 1-67).  
1885-1885 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 90** 1886 (n° 1-83).  
1886-1886 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 91** 1887 (n° 1-147).  
1887-1887 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 92** 1888 (n° 1-145).  
1888-1888 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 93** 1889 (n° 1-89).  
1889-1889 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 94** 1890 (n° 1-54).  
1890-1890 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont



contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

- 95** 1891 (n° 1-86).  
1891-1891 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 96** 1892 (n° 1-69).  
1892-1892 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 97** 1893 (n° 1-76).  
1893-1893 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 98** 1894 (n° 1-66).  
1894-1894 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 99** 1895 (n° 1-59).  
1895-1895 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 100** 1896 (n° 1-53).  
1896-1896 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 101** 1897 (n° 1-66).  
1897-1897 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 102** 1898 (n° 1-85).  
1898-1898 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 103** 1899 (n° 1-94).  
1899-1899 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 104** 1900 (n° 1-63).  
1900-1900 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont

contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

- 105** 1901 (n° 1-65).  
1901-1901 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 106** 1902 (n° 1-80).  
1902-1902 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 107** 1903 (n° 1-88).  
1903-1903 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 108** 1904 (n° 1-87).  
1904-1904 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 109** 1905 (n° 1-84).  
1905-1905 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 110** 1906 (n° 1-65).  
1906-1906 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 111** 1907 (n° 1-93).  
1907-1907 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 112** 1908 (n° 1-74).  
1908-1908 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 113** 1909 (n° 1-110).  
1909-1909 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 114** 1910 (n° 2-98).  
1910-1910 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont

contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

- 115** 1911 (n° 1-102).  
1911-1911 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 116** 1912 (n° 2-101).  
1912-1912 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 117** 1913 (n° 1-107).  
1913-1913 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 118** 1914 (n° 2-80).  
1914-1914 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 119** 1915 (n° 1-65).  
1915-1915 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 120** 1916 (n° 1-65).  
1916-1916 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 121** 1917 (n° 1-54).  
1917-1917 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 122** 1918 (n° 1-42).  
1918-1918 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 123** 1919 (n° 2-128).  
1919-1919 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 124** 1920 (n° 2-109).  
1920-1920 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont

contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

- 125** 1921 (n° 3-71).  
1921-1921 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 126** 1922 (n° 3-84).  
1922-1922 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 127** 1923 (n° 1-73).  
1923-1923 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 128** 1924 (n° 2-50).  
1924-1924 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 129** 1925 (n° 2-78).  
1925-1925 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 130** 1926 (n° 3-70).  
1926-1926 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 131** 1927 (n° 3-62).  
1927-1927 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 132** 1928 (n° 1-70).  
1928-1928 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 133** 1929 (n° 1-67).  
1929-1929 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 134** 1930 (n° 1-40).  
1930-1930 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont

contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

- 135** 1931 (n° 2-56).  
1931-1931 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 136** 1932 (n° 1-51).  
1932-1932 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 137** 1933 (n° 3-71).  
1933-1933 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 138** 1934 (n° 1-49).  
1934-1934 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 139** 1935 (n° 1-61).  
1935-1935 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 140** 1936 (n° 1-50).  
1936-1936 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 141** 1937 (n° 3-53).  
1937-1937 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 142** 1938 (n° 1-54).  
1938-1938 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 143** 1939 (n° 1-75).  
1939-1939 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 144** 1940 (n° 1-30).  
1940-1940 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont

contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

- 145** 1941 (n° 1-134).  
1941-1941 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 146** 1942 (n° 1-46).  
1942-1942 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 147** 1943 (n° 1-67).  
1943-1943 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 148** 1944 (n° 1-48).  
1944-1944 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 149** 1945 (n° 3-53).  
1945-1945 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 150** 1946 (n° 1-77).  
1946-1946 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 151** 1951 (n° 7-85).  
1951-1951 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 152** 1952 (n° 1-97).  
1952-1952 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 153** 1953 (n° 4-110).  
1953-1953 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 154** 1954 (n° 3-113).  
1954-1954 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont

contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

- 155** 1955 (n° 1-140).  
1955-1955 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 156** 1956 (n° 1-135).  
1956-1956 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 157** 1957 (n° 2-130).  
1957-1957 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 158** 1958 (n° 1-67).  
1958-1958 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 159** 1959 (n° 1-161).  
1959-1959 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 160** 1960 (n° 1-194).  
1960-1960 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 161** 1961 (n° 1-125).  
1961-1961 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 162** 1962 (n° 1-184).  
1962-1962 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 163** 1963 (n° 1-226).  
1963-1963 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 164** 1964 (n° 2-177).  
1964-1964 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont

contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

- 165** 1965 (n° 5-164).  
1965-1965 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 166** 1966 (n° 14-233).  
1966-1966 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 167** 1967 (n° 1-232).  
1967-1967 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 168** 1968 (n° 3-194).  
1968-1968 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 169** 1969 (n° 1-130).  
1969-1969 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 170** 8 janvier - 28 octobre 1970 (n° 1-135).  
1970-1970 Les documents repris aux numéros 17 à 170 sont  
contenus dans 154 liasses  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 171** 171 - 174 RÉPERTOIRES DES ACTES ET JUGEMENTS CIVILS. 1835-  
1923, 1925-1970.  
1835-1859. Pour les années 1836-1838, voir aussi le procès verbal  
(ci-dessus, n° 7) qui fait office de répertoire pour une partie des  
minutes.  
1835-1859 1 paquet  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 172** 1860-1879.  
1860-1879 1 paquet  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 173** 1880-1919.  
1880-1919 1 paquet  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999



- 
- 174** 1920-1923, 1925-1970.  
1920-1970 1 paquet  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 175** 175 - 176 TABLES ALPHABÉTIQUES. 1854-1872, 1874-1878, 1883-1885, 1889, 1926, 1928-1945, 1949-1970.  
1854-1872, 1874-1878, 1883-1885, 1889. Remarque à propos des numéros indiqués dans la table de 1861 : comme il existe pour les minutes de cette année deux numérotations successives (n° 1-60 et n° 1-54), les numéros munis du chiffre 2 en exposant se rapportent à la deuxième série (6 août - 27 décembre).  
1854-1889 1 paquet  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 176** 1926, 1928-1945, 1949-1970.  
1926-1970 1 paquet  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 177** 177 - 181 REGISTRES DES TUTELLES. 1903-1954. AVEC TABLES ALPHABÉTIQUES EN FIN DE VOLUMES; AVEC QUELQUES PIÈCES INSÉRÉES (INVENTAIRES DE BIENS, ETC.).  
1903-1909. 1 volume  
1903-1909  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 178** 1910-1915.  
1910-1915 1 volume  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 179** 1916-1921.  
1916-1921 1 volume  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 180** 1922-1940.  
1922-1940 1 volume  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 181** 1941-1954.  
1941-1954 1 volume  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 182** États des tutelles. 1955-1970.  
1955-1970 1 paquet  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

183 - 184 REGISTRES DES PRESTATIONS DE SERMENTS DE GARDES  
ET AUTRES PERSONNES ASSERMENTÉES. 1927-1954, 1957-1969.  
AVEC TABLE ALPHABÉTIQUE COMMUNE AUX DEUX VOLUMES.

183

1927-1954 (volume I).

1927-1954

1 cahier

Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

184

1957-1969 (volume II).

1957-1969

1 cahier

Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

## III. COMPÉTENCE PÉNALE

## A. TÂCHES ADMINISTRATIVES

- 185** Statistiques générales des affaires de police. 1886, 1889, 1897-1902, 1904-1910, 1925. Pour les années 1886, 1889 et 1897, seuls les états préparatoires sont conservés.  
1886-1925 1 paquet  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 186** Statistiques des condamnations conditionnelles. 1892-1895, 1897-1898.  
1892-1898 1 liasse  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 187** États des assignations dans les affaires jugées par le tribunal de police (tableaux D). juillet 1849 - 1858, 1871 - 2e trimestre 1919.  
1849-1919 1 liasse  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 188** Statistiques des contraventions (tableaux A et B) adressées au gouverneur. 1846-1850, 1852-1863, 1865, 1869-1870, 1872, 1876-1899, 1905, 1910-1914, 1916-1918.  
1846-1918 1 paquet  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 189** États statistiques particuliers (adressés au procureur du Roi, au gouverneur, au commissaire d'arrondissement). ca. 1850 - ca. 1913 (pièces isolées). États des objets confisqués, états des condamnations pour contraventions au règlement sur l'amélioration des races chevaline et bovine, à la loi sur l'ivresse publique et au règlement communal sur la police des cabarets, au règlement de la taxe sur les chiens, en matière de grande voirie, à charge d'instituteurs, etc.; avec pièces de correspondance.  
1846-1918 1 paquet  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

## B. PROCÉDURE

- 190** 190 - 282 MINUTES DE JUGEMENTS DE POLICE. 1816-1828, 1830-1833, 1835-1837, 1839-1910, 1919. AVEC PROCÈS-VERBAUX, 1816-1833. POUR 1834 ET 1838, SEULS LES PROCÈS-VERBAUX SONT CONSERVÉS : VOIR CI-DESSOUS, N° 285-286.  
29 mai - 16 octobre 1816.  
1816-1816 1 liasse  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 191** 1817 (n° 1-58).

---

	1817-1817 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
192	1818 (n° 59-83). 1818-1818 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
193	1819 (n° 84-108). 1819-1819 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
194	1820 (n° 109-134). 1820-1820 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
195	1821 (n° 135-140). 1821-1821 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
196	1822 (n° 141-166). 1822-1822 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
197	1823 (n° 167-201). 1823-1823 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
198	1824 (n° 1-39). 1824-1824 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
199	1825 (n° 1-34). 1825-1825 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
200	1826 (n° 1-63). 1826-1826 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
201	1827 (n° 1-50). 1827-1827 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
202	1828 (n° 1-60). 1828-1828 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
203	1830 (n° 1-61). 1830-1830 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse

---

204	1831 (n° 1-12 et sans n°). 1831-1831 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
205	1832 (n° 1-77). 1832-1832 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
206	17 juillet - 30 décembre 1833 (n° 49-133). 1833-1833 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
207	1835 (n° 1-82 bis). 1835-1835 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
208	1836 (n° 1-97). 1836-1836 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
209	15 mars - 28 juin 1837 (sans n°). 1837-1837 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
210	1839 (n° 1-73). 1839-1839 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
211	1840 (n° 1-68). 1840-1840 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
212	1841 (n° 1-79). 1841-1841 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
213	1842 (n° 1-69). 1842-1842 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
214	1843 (n° 1-84). 1843-1843 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
215	1844 (n° 1-47). 1844-1844 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
216	1845 (n° 1-80). 1845-1845 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse

- |     |   |          |
|-----|---|----------|
| 217 | 1846 (n° 1-90).<br>1846-1846<br>Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999  | 1 liasse |
| 218 | 1847 (n° 1-95).<br>1847-1847<br>Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999  | 1 liasse |
| 219 | 1848 (n° 1-95).<br>1848-1848<br>Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999  | 1 liasse |
| 220 | 1849 (n° 1-96).<br>1849-1849<br>Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999  | 1 liasse |
| 221 | 1850 (n° 1-117).<br>1850-1850<br>Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 222 | 1851 (n° 1-122).<br>1851-1851<br>Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 223 | 1852 (n° 1-101).<br>1852-1852<br>Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 224 | 1853 (n° 1-83).<br>1853-1853<br>Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999  | 1 liasse |
| 225 | 1854 (n° 1-78).<br>1854-1854<br>Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999  | 1 liasse |
| 226 | 1855 (n° 1-97).<br>1855-1855<br>Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999  | 1 liasse |
| 227 | 1856 (n° 1-89).<br>1856-1856<br>Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999  | 1 liasse |
| 228 | 1857 (n° 1-103).<br>1857-1857<br>Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 229 | 1858 (n° 1-143).<br>1858-1858   | 1 liasse |

---

	Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	
230	1859 (n° 1-124). 1859-1859 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
231	1860 (n° 1-125). 1860-1860 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
232	1861 (n° 1-83). 1861-1861 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
233	1862 (n° 1-62). 1862-1862 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
234	1863 (n° 1-72). 1863-1863 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
235	1864 (n° 1-92). 1864-1864 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
236	1865 (n° 1-61). 1865-1865 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
237	1866 (n° 1-58). Manquent les n° 50 à 55. 1866-1866 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
238	1867 (n° 1-71). 1867-1867 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
239	1868 (n° 1-115). 1868-1868 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
240	1869 (n° 1-101). 1869-1869 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
241	1870 (n° 1-138). 1870-1870 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
242	1871 (n° 1-68).	

---

	1871-1871 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
243	1872 (n° 1-67). 1872-1872 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
244	1873 (n° 1-85). 1873-1873 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
245	1874 (n° 1-123). 1874-1874 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
246	1875 (n° 1-97). 1875-1875 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
247	1876 (n° 1-114). 1876-1876 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
248	1877 (n° 1-132). 1877-1877 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
249	1878 (n° 1-90). 1878-1878 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
250	1879 (n° 1-81). 1879-1879 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
251	1880 (n° 1-117). 1880-1880 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
252	1881 (n° 1-80). 1881-1881 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
253	1882 (n° 1-93). 1882-1882 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
254	1883 (n° 1-85). 1883-1883 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse



---

255	1884 (n° 1-82). 1884-1884 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
256	1885 (n° 1-95 bis). 1885-1885 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
257	1886 (n° 1-81). 1886-1886 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
258	1887 (n° 1-125). 1887-1887 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
259	1888 (n° 1-114). 1888-1888 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
260	1889 (n° 1-64). 1889-1889 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
261	1890 (n° 1-80). 1890-1890 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
262	1891 (n° 1-96). 1891-1891 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
263	1892 (n° 1-133). 1892-1892 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
264	1893 (n° 1-138). 1893-1893 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
265	1894 (n° 1-115). 1894-1894 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
266	1895 (n° 1-137). 1895-1895 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
267	1896 (n° 1-132). 1896-1896 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse

---

268	1897 (n° 1-85). 1897-1897 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
269	1898 (n° 1-127). 1898-1898 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
270	1899 (n° 1-108). 1899-1899 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
271	1900 (n° 1-98). 1900-1900 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
272	1901 (n° 1-95). 1901-1901 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
273	1902 (n° 1-87). 1902-1902 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
274	1903 (n° 1-76). 1903-1903 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
275	1904 (n° 1-74). 1904-1904 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
276	1905 (n° 1-128). 1905-1905 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
277	1906 (n° 1-170). 1906-1906 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
278	1907 (n° 1-141). 1907-1907 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
279	1908 (n° 1-174). 1908-1908 Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999	1 liasse
280	1909 (n° 1-155). 1909-1909	1 liasse

---

Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

- 281** 1910 (n° 1-245).  
1910-1910 1 liasse  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 282** 6 mars - 18 août 1919 (n° 1-45).  
1919-1919 1 liasse  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 283** Registre des jugements. 4 juillet 1849 - 19 décembre 1868. Les numéros indiqués ne correspondent pas aux numéros des minutes de jugements (mais à ceux des procès-verbaux) ; pour retrouver les minutes correspondantes, il faut donc se reporter aux dates des jugements. Voir ci-dessous, les tables alphabétiques correspondantes (pour les années 1854 à 1868).  
1849-1868 1 volume  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 284** Tables alphabétiques des prévenus en matière de simple police. [1854-1861], 1er janvier 1862 - [1868]. Les numéros indiqués correspondent à ceux du registre des jugements (ci-dessus, n° 283).  
1854-1868 2 cahiers  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 285** 285 - 286 PROCÈS-VERBAUX ET PIÈCES DE PROCÉDURE. 1834, 1838. POUR LES ANNÉES 1816 À 1833 : VOIR CI-DESSUS, MINUTES DE JUGEMENTS, N° 190-206.  
1834.  
1834-1834  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 286** 1838.  
1838-1838  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 287** 287 - 288 PLUMITIFS D'AUDIENCE. 1854-1869. INDIQUENT PAR SÉANCE, LE NUMÉRO DU PROCÈS-VERBAL, LE NOM DU PRÉVENU, LA NATURE DU DÉLIT, LA RÉPONSE DU PRÉVENU, LA CONCLUSION DU MINISTÈRE PUBLIC, LE DISPOSITIF. VOIR AUSSI CI-DESSOUS, LES REGISTRES D'AUDIENCE TENUS PAR LE MINISTÈRE PUBLIC, N° 291-292.  
1854 - 4 septembre 1861.  
1854-1861 1 cahier  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 288** 19 septembre 1861 - 6 mai 1869. Cahier intitulé " Plumitif ".

1861-1869 1 cahier  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999

*C. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE PATRONAGE DES CONDAMNÉS LIBÉRÉS*

-

*D. PIÈCES TRANSMISES PAR LE PARQUET PRÈS LE TRIBUNAL DE POLICE*

- 289 - 290 CIRCULAIRES ET CORRESPONDANCE ADRESSÉES À L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC. 1887-1892, 1930-1939.
- 289 1887-1892. 1 liasse  
1887-1892  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 290 1930-1939. 1 liasse  
1930-1939  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 291 - 292 REGISTRES D'AUDIENCE TENUS PAR LE MINISTÈRE PUBLIC. 1872-1878, 1885-1892. INDIQUENT PAR SÉANCE, ET SUIVANT UNE NUMÉROTATION CONTINUE, LA DATE DU PROCÈS-VERBAL ET LA DATE DE LA RÉCEPTION DE CELUI-CI, LE NOM DU VERBALISANT, LE NOM DU PRÉVENU, L'OBJET DE LA CONTRAVENTION, LES ÉVENTUELS TÉMOINS, LA DIRECTION DONNÉE À L'AFFAIRE, L'ARTICLE DE LOI OU RÈGLEMENT APPLICABLE, L'ISSUE DE L'AFFAIRE.
- 291 23 novembre 1872 - 4 mai 1878. 1 cahier  
1872-1878  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 292 1885-1892. Cahier intitulé " Ministère public. Procès-verbaux ". 1 cahier  
1885-1892  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999
- 293 États des condamnés qui ne sont pas libérés des amendes et contre lesquels il y a lieu de faire exécuter de ce chef les condamnations à l'emprisonnement subsidiaire. 1879-1899. Avec pièces de correspondance. 1 liasse  
1879-1899  
Justice de Paix de Fauvillers, 1795 - 9999